



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 90355

Texte de la question

Mme Laurence Arribagé attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la politique d'école inclusive à destination de tous les élèves quelles que soient les difficultés d'apprentissage auxquelles ils sont confrontés et, plus spécifiquement, les enfants en situation de handicap, précoces ou encore en grandes difficultés familiales ou sociales. Ce concept d'école inclusive ne doit pas être une posture éthique et encore moins politique et doit également se préoccuper de la place des enfants qui vivent dans la grande pauvreté. Certains de ces enfants en situation de handicap social mais non porteurs de handicap, sont néanmoins fléchés vers des classes de l'enseignement spécialisé. Ainsi, selon une récente étude de la D.E.P.P (Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance), parmi les enfants présentant des troubles intellectuels et cognitifs qui sont orientés en A.S.H (adaptation scolaire et scolarisation des enfants en situation de handicap) 6 % viennent de milieu social favorisé et 60 % de milieu social très défavorisé. En d'autres termes, la misère de ces enfants peut les condamner, dès leur plus jeune âge, à une orientation différenciée non justifiée, hors système scolaire classique avec des répercussions pour leur avenir. Aussi, et c'est un paradoxe, à force de vouloir être trop inclusive, l'école peut aussi exclure d'une autre manière en répondant aux situations de ceux qui vivent dans la grande pauvreté de la même façon qu'à ceux qui sont hélas porteurs d'un réel handicap. Tout cela est vécu avec beaucoup de souffrance par les enfants et leurs familles. Aussi, reconnaissant qu'il s'agit d'un problème complexe mais ne pouvant se résoudre à cette situation discriminante cumulative car financière, sociale et *in fine* scolaire, elle lui demande quelles mesures peuvent être envisagées pour y remédier.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Arribagé](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90355

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2015](#), page 7844

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)